



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 novembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Cinquième session

Formation Burundi

Compte rendu de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 avril 2011, à 10 heures

Président : M. Seger (Suisse)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du projet de conclusions du cinquième examen de la mise en œuvre du
Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-30699X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Adoption du projet de conclusions du cinquième examen de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/5/BDI/L.1)

2. **Le Président**, présentant le projet de conclusions (PBC/5/BDI/L.1), dit que celui-ci est fondé sur le cinquième rapport sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi. Il met l'accent sur les domaines clefs dans lesquels la Commission de consolidation de la paix pourrait faire une différence et cherche à combiner la consolidation de la paix avec des stratégies de lutte contre la pauvreté.

3. **M. Nsanze** (Burundi), Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, en présentant le cinquième rapport sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, précise que ce rapport a été publié un an après le rapport précédent, de façon à laisser le temps nécessaire à la tenue des élections nationales de 2010 et à l'installation du nouveau gouvernement. Le succès de ces élections est l'une des principales réalisations de la stratégie de consolidation de la paix. Un nouvel esprit de dialogue a permis aux parties prenantes de parvenir à un consensus sur le code électoral et la Commission électorale indépendante. La nomination d'un ombudsman et la création d'un Forum permanent pour le dialogue entre les partis politiques ont encore élargi la portée du dialogue.

4. Des consultations sur la deuxième étape du Plan stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté ont été tenues dans les municipalités du 22 janvier au 24 février 2011. Elles se déroulent actuellement à Bujumbura, avec la participation des partenaires techniques et financiers. Des organisations du secteur privé et de la société civile y ont participé, y compris des organisations de femmes. Le Forum pour le renforcement de la société civile, qui avait auparavant été suspendu, a repris ses travaux le 11 janvier 2011, conformément à un ordre du Ministre de l'intérieur.

5. La question de l'égalité entre les sexes a été prise en compte dans tous les programmes nationaux et à

tous les échelons. Le quota de 30 % de femmes, qui avait déjà été mis en place au sein du Parlement et du Gouvernement, vient d'être étendu aux conseils municipaux. Les femmes comptent actuellement pour 40 % des députés, 50 % des sénateurs élus et 43 % des membres du Cabinet.

6. Les services locaux ont été améliorés, en particulier les tribunaux, les bureaux et l'équipement. Le Gouvernement a redéployé les fonctionnaires de l'enseignement de base, de la santé et de la justice de façon à rapprocher ces services de leurs bénéficiaires. Les organismes chargés de la lutte contre la corruption ont été consolidés, de même que la Commission nationale des terres et autres biens. En coopération avec la société civile, le Ministère de la bonne gouvernance a mis en place des comités locaux de bonne gouvernance.

7. Une politique de tolérance zéro de la corruption a été mise en œuvre et les gestionnaires de certaines sociétés publiques soupçonnés de s'être appropriés des fonds publics ont été arrêtés. De juin 2007 à novembre 2010, la Brigade anticorruption a traité 379 dossiers de corruption, ce qui a permis de recouvrer des sommes importantes de fonds gouvernementaux. Une Autorité fiscale burundaise a été créée. En outre, une stratégie nationale dont l'élaboration sera bientôt achevée aidera à consolider les mécanismes et les organismes anticorruption. Les membres du Gouvernement sont régulièrement appelés à rendre des comptes au Parlement, notamment par la présentation au Parlement et au Sénat d'un rapport semestriel sur le rendement. Le Président tient des assemblées publiques tous les trois mois et chaque ministre doit tenir une conférence de presse trimestrielle.

8. Les forces de défense ont regagné leurs casernes et ont été remplacées par la nouvelle force de police nationale, dont les agents sont facilement identifiables. Les codes de conduite militaire et policier ont été appliqués et les rapports entre les forces de police et la population locale ont été évalués dans 15 municipalités pilotes. Les agents de police et les soldats de la paix burundais font preuve d'un niveau de professionnalisme élevé. La campagne de désarmement de la population civile progresse rapidement et les armes légères et de petit calibre saisies sont retraçables et placées en lieu sûr.

9. Malgré quelques accidents de parcours, l'état de droit est de plus en plus solidement implanté. Plusieurs

milliers de jugements qui n'avaient pas été exécutés pendant la guerre sont maintenant exécutoires. Afin de réduire les délais, tous les magistrats sont tenus d'examiner au moins six affaires par mois. Le code pénal a été modifié et des peines sévères ont été introduites pour violence à l'égard des femmes. Une unité judiciaire nationale pour la protection des enfants a été mise en place, en attendant la création de tribunaux spéciaux pour mineurs. Les points de contact pour les mineurs ont reçu une formation sur les instruments juridiques internationaux. Un plan d'action a été adopté en vue de réduire la population carcérale grâce à des amnisties et des libérations provisoires.

10. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme a été créée en janvier. Ses membres ont été choisis par le Parlement et ses coûts d'exploitation ont été inclus dans le budget national de 2011. Des mécanismes de justice transitionnelle ont été mis au point. Un rapport sur les consultations nationales a été présenté au Président en décembre 2010. En mai 2011, le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme discuteront des questions en suspens, en particulier celles de l'indépendance du procureur du Tribunal spécial, des relations entre le Tribunal spécial et la Commission Vérité et réconciliation et de l'amnistie.

11. Le Cadre stratégique a permis au Gouvernement d'évaluer la situation de la propriété foncière en vue de la réintégration durable de ceux qui ont été touchés par le conflit. Le Gouvernement a adopté un nouveau code foncier qui sera bientôt examiné par le Parlement. En avril 2010, un groupe thématique sur les questions foncières a été créé comme un forum d'échange entre les parties prenantes. L'État s'est doté de nouveaux moyens en technologie de l'information et a organisé et partiellement numérisé ses archives sur la propriété foncière. Divers inventaires ont été analysés. Ainsi, les renseignements figurant dans l'inventaire de la Commission nationale des terres et autres biens ont été compilés et actualisés.

12. Afin de réintégrer la population touchée, le Gouvernement a distribué de la nourriture et d'autres fournitures dans les villages ruraux intégrés, en plus d'organiser des ateliers de formation sur les droits de l'homme et la prévention des conflits. En collaboration avec divers organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, le Gouvernement a construit de nombreux villages ruraux intégrés et distribué des kits de construction de maison à

25 000 rapatriés. En février 2010, le Cabinet a adopté une stratégie nationale de réintégration socioéconomique des personnes touchées par le conflit. Un plan de mise en œuvre a été élaboré et sera présenté au Cabinet pour adoption.

13. Les mécanismes de mobilisation et de coordination de l'aide internationale ont été consolidés et les intervenants pertinents se rencontrent régulièrement. Afin d'améliorer la cohérence, le Gouvernement a rédigé un additif au projet dans le but de renforcer les capacités nationales en matière de coordination de l'aide. Plusieurs donateurs se sont dits prêts à financer la mise en œuvre de ce projet par le biais d'un fonds commun du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Gouvernement a commencé à formuler une politique nationale de l'aide publique au développement pour la période 2011-2015. Il a en outre demandé au PNUD de mener une étude de référence sur sa coordination.

14. Le Gouvernement et ses partenaires sont convenus de mettre l'accent sur le développement durable sans perdre de vue les divers problèmes en suspens. Les acteurs clefs sont conscients de la nécessité d'intégrer tous les aspects de la consolidation de la paix dans la deuxième étape du Plan stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Au niveau des institutions, le processus d'harmonisation est déjà en œuvre.

15. Les problèmes en suspens, dont il serait utile de tenir compte au moment d'achever la deuxième étape du Plan stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, sont décrits dans le projet de conclusions dont la Commission est saisie. Ce qui est le plus urgent, c'est la réintégration durable des personnes touchées par le conflit. Le Gouvernement a soumis au Bureau d'appui à la consolidation de la paix un programme qui nécessitera un financement de plus de 24 millions de dollars des États-Unis qui sera intégré à un plan national dont le coût total est estimé à plus de 260 millions de dollars des États-Unis. Le montant fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix devra par conséquent être complété par des fonds provenant d'autres sources. La Commission de consolidation de la paix sera donc appelée à jouer un plus grand rôle dans la mobilisation des ressources et la promotion de partenariats Sud-Sud novateurs.

16. **M^{me} Landgren** (Représentante spéciale du Secrétaire général au Burundi) rappelle que la

Commission aide à mobiliser les ressources et l'engagement au niveau international, mais que les véritables moteurs du processus de consolidation de la paix sont le Gouvernement et la population du Burundi. En accordant la priorité à la croissance équitable et au développement durable, y compris à la lutte contre la corruption, le Gouvernement burundais a l'occasion de mettre en œuvre des réformes socioéconomiques capitales et, de ce fait, de stimuler la création d'emplois et de faciliter la réintégration. La sécurité, la stabilité et le développement se renforcent mutuellement. Les efforts déployés pour renforcer le système judiciaire et le Parlement, élargir l'engagement politique, mettre fin à l'impunité et soutenir le rôle du pays au sein de la communauté de l'Afrique de l'Est contribueront à faciliter le développement durable.

17. La résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité a encouragé les efforts déployés par le Gouvernement burundais en vue de créer un espace pour tous les partis politiques et continuer d'améliorer le dialogue entre tous les acteurs, y compris la société civile. Cette participation ne devrait pas se limiter à l'acte de voter. Les appels se sont faits de plus en plus insistants en faveur d'un dialogue entre le Gouvernement et l'opposition extraparlamentaire. Le Gouvernement et certains membres des partis extraparlamentaires ont manifesté leur volonté d'engager un tel dialogue et le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a encouragé ces initiatives.

18. Le Gouvernement a pris des mesures importantes en vue de mettre en place la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Le BNUB a l'intention de soutenir cet organisme en dispensant une formation en matière de surveillance et d'enquête relative à la situation des droits de l'homme, en offrant son aide pour la préparation d'autres programmes de formation, notamment à l'intention des forces nationales de sécurité, et en élaborant une stratégie de mobilisation des ressources.

19. Le Bureau de l'Ombudsman qui vient d'être créé a déjà prouvé son potentiel en contribuant à trouver une solution temporaire à un conflit entre le Gouvernement et les chauffeurs de taxi-motos locaux, dont un grand nombre sont d'anciens combattants, qui n'étaient pas autorisés à exploiter leur entreprise à Bujumbura. En ce qui concerne le renforcement du système judiciaire, le BNUB apportera son appui à

l'exécution des décisions judiciaires et à la poursuite de la réhabilitation de l'infrastructure judiciaire.

20. Le 7 décembre 2010, le Comité directeur tripartite a présenté au Président un rapport sur les consultations nationales relatives aux mécanismes de justice transitionnelle. Le BNUB est pleinement déterminé à soutenir la mise en œuvre d'un processus répondant aux normes internationales et aux attentes de la population, y compris les victimes. Le BNUB attend avec intérêt les discussions prévues avec le responsable gouvernemental au sujet de la création prochaine des mécanismes appropriés de vérité et de réconciliation. Un ferme soutien international est attendu et des préparatifs de grande envergure seront nécessaires afin que la Commission Vérité et réconciliation puisse travailler d'une façon cohérente et ouverte.

21. Le soutien à la justice transitionnelle s'inscrit dans une initiative plus large visant à mettre fin à l'impunité et à renforcer l'état de droit. En décembre 2010, le Conseil de sécurité a constaté avec une vive inquiétude les rapports faisant état d'incessantes violations des droits de l'homme, en particulier des exécutions extrajudiciaires, et le fait que de nouvelles exécutions extrajudiciaires ont été attestées depuis février 2011. Le BNUB se félicite de la création d'une commission d'enquête en 2010, de même que des autres mesures rapides qui ont été prises pour mettre fin aux tueries.

22. Le Président a déclaré une politique de tolérance zéro face à la corruption, un engagement indispensable au progrès économique et à l'augmentation des investissements privés. Le Burundi est largement encouragé à rechercher des moyens pratiques de mettre en œuvre sa politique de tolérance zéro. Le BNUB appuie les structures nationales de lutte contre la corruption et fait la promotion des possibilités de formation pour les membres de la société civile. Ce faisant, il devrait s'inspirer de l'expérience du projet de Fonds pour la consolidation de la paix dans son soutien à la lutte contre la corruption, dont un large groupe représentatif de la population fait l'éloge.

23. En intégrant les principales priorités de la consolidation de la paix, le deuxième document de stratégie en matière de réduction de la pauvreté contribuera à harmoniser la planification et le suivi, en permettant une meilleure focalisation et la mise au point d'indicateurs communs de réussite. Les organismes des Nations Unies au Burundi

s'emploieront à harmoniser leurs politiques avec ce document. Le plaidoyer de la Commission de consolidation de la paix en faveur de l'obtention de ressources suffisantes est de la plus haute importance et devrait se poursuivre. Le BNUB se mobilisera pour atteindre cet objectif et fera la promotion du programme de réintégration qui est actuellement examiné par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

24. *Le document PBC/5/BDI/L.1 est adopté.*

Dialogue interactif

25. **Le Président** souligne que la mise en œuvre du plan défini dans le projet de conclusions qui vient d'être adopté par la Commission nécessitera un financement complémentaire, en particulier au titre de la protection des plus vulnérables. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour rechercher un financement au-delà de celui fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix. Il a communiqué avec la Banque mondiale à ce sujet. Il serait également conseillé de déterminer ce que la Banque africaine de développement serait prête à faire pour soutenir la consolidation de la paix en Afrique, car des préoccupations semblables ont été soulevées dans les divers pays où des initiatives de consolidation de la paix sont en cours d'exécution. Il a discuté avec la Banque mondiale de la question de tenir une conférence des donateurs au cours du second semestre de 2011 pour soutenir les efforts déployés par le Gouvernement burundais en vue de mettre en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté.

26. La Commission devrait continuer de renforcer l'intégration régionale par son soutien à la Communauté d'Afrique de l'Est. Le Burundi profitera également du programme Trade Mark East Africa qui est en cours de mise en œuvre. En prenant des mesures visant à réduire les formalités administratives et lutter contre la corruption, le Gouvernement démontrera sa volonté de construire une économie vigoureuse s'appuyant sur le secteur privé, qui constitue la meilleure voie pour atteindre le développement durable.

27. En ce qui concerne la justice transitionnelle, le Ministre doit rencontrer le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en mai. Par la suite, la Commission de consolidation de la paix fera le bilan de la situation et déterminera comment elle

pourrait apporter son aide dans ce domaine. Il rappelle que la Commission est prête à apporter son soutien dans les dossiers relatifs à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption et aux droits de l'homme.

28. Un dialogue ouvert et constructif sera essentiel au progrès de la mise en œuvre du Cadre stratégique. Il espère créer un petit groupe directeur d'États Membres qui souhaitent participer plus activement au suivi du plan de mise en œuvre et qui seraient prêts à soutenir ces efforts financièrement.

29. **M. Briens** (France) se félicite des efforts déployés par le Burundi depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu et la tenue d'élections en 2010 dans des domaines comme la lutte contre la corruption, la protection des droits de l'homme et la création du poste d'ombudsman. Néanmoins, la multiplication des attaques de groupes armés, des violations des droits de l'homme comme les exécutions extrajudiciaires, des restrictions imposées aux libertés civiles et la lenteur des procédures de justice transitionnelle ne laisse pas d'être préoccupante.

30. Le Gouvernement burundais et la communauté internationale devraient continuer à consolider les progrès démocratiques par le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, de même que par la mise en place d'institutions. La communauté internationale a adopté une approche plus équilibrée à l'égard du Burundi en adoptant la résolution 1959 (2010) du Conseil de sécurité qui, comme il l'espère, permettra d'améliorer la gouvernance et de faciliter la transition d'un pays en situation de crise à un pays démocratique pacifique fondé sur l'état de droit, le respect des droits individuels et la croissance économique autosuffisante.

31. Sa délégation aimerait savoir ce que le Ministre pense des chances de succès de l'intégration régionale en Afrique de l'Est.

32. **M. Barton** (États-Unis d'Amérique) signale que des changements importants sont survenus au Burundi depuis la création de la formation Burundi, l'une des plus anciennes formations de la Commission. Il souhaite savoir s'il existe une vision du rôle unique que la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix auront à jouer pendant la prochaine étape au Burundi. En particulier, il se demande si la Commission devrait se concentrer attentivement sur la réintégration des personnes touchées par le conflit, ce qui, au dire du Ministre, était prioritaire, ou s'il y avait

d'autres questions plus importantes dont elle devrait d'abord s'occuper. La Commission doit-elle rester impliquée indéfiniment simplement pour montrer que la communauté internationale prend la chose à cœur ou devrait-elle chercher à avoir un impact plus grand?

33. **M. Harvey** (Royaume-Uni) souligne que le projet de conclusions dont la Commission est saisie montre que d'importants progrès politiques ont été réalisés au Burundi au cours des dernières années et qu'il contient des recommandations auxquelles il faudrait donner suite. Des défis et des problèmes subsistent en ce qui concerne la sécurité et les droits de l'homme. Sa délégation est notamment préoccupée par la récente multiplication des rapports faisant état d'actes de violence, y compris d'exécutions extrajudiciaires, de même que par l'information selon laquelle les milices des Forces nationales de libération opéraient dans le territoire du Sud-Kivu. Ces problèmes mettent en lumière l'importance d'un dialogue soutenu entre le Gouvernement et les partis d'opposition pour préserver le consentement du Gouvernement.

34. Il se félicite de la politique gouvernementale de tolérance zéro face à la corruption, de même que des autres initiatives visant à mettre un frein à la corruption, des mesures qui sont essentielles pour développer l'économie burundaise et faire en sorte que les services clefs continuent d'être assurés.

35. Comme le représentant des États-Unis, il souhaiterait des éclaircissements supplémentaires sur les points de référence clefs qui devraient être atteints avec le soutien de la Commission de consolidation de la paix. Bien que l'examen ait abouti à la définition d'objectifs clairs dans les recommandations, il faudrait des renseignements plus précis sur les éléments clefs auxquels la Commission devrait donner suite et sur les engagements du Gouvernement dans des domaines comme la réintégration socioéconomique, la sécurité et l'état de droit.

36. **M. Rugunda** (Ouganda) déclare que le Burundi est un exemple de la réussite des initiatives de consolidation de la paix des Nations Unies dont la communauté internationale devrait tirer des enseignements. Le peuple burundais consolide actuellement ses acquis et la communauté internationale devrait donner suite à ses promesses de soutien et faire en sorte que le soutien à venir soit prévisible. Le Burundi a recouvré son rôle légitime dans la région, comme le démontre sa contribution à la

Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et sa présidence d'une réunion au sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est. Le maintien du soutien international au Burundi lui permettrait de continuer à être un brillant exemple de la façon dont un peuple arrive à surmonter les épreuves et à orienter son pays sur la voie du progrès.

37. **M. Nsanze** (Burundi), répondant aux questions et commentaires des représentants des États Membres, affirme qu'en dépit des efforts qu'il a déployés pour surmonter un certain nombre de problèmes, le Gouvernement n'a pas progressé dans tous les domaines. Il est toutefois vrai qu'il a réussi à regagner sa place dans la sphère internationale. Néanmoins, le Burundi a besoin d'un soutien continu pour consolider ses progrès et empêcher tout dérapage des progrès réalisés avec l'aide de la Commission de consolidation de la paix. Le Burundi regagnera bientôt la position qu'il occupait avant la guerre et il redeviendra même un pays viable et attrayant pour les investisseurs.

38. En ce qui concerne l'intégration régionale, le Burundi est devenu membre de diverses organisations régionales, notamment la Communauté d'Afrique de l'Est, à laquelle il a adhéré en 2007. Bien qu'étant le « parent pauvre » parmi les États Membres, le Burundi a été accueilli avec respect par ses homologues et considéré comme un partenaire à part entière, comme en témoigne le fait qu'il a assuré la présidence de l'organisation en 2011. Avec l'aide des organisations internationales et des autres pays, des dispositions ont été prises pour l'admission du Burundi dans le marché commun de la Communauté, ce qui serait un avantage de poids. La conclusion de l'accord sur les marques de commerce confirme à nouveau l'appui des partenaires du Burundi.

39. Bien que le Burundi continue d'éprouver des difficultés, le Gouvernement fait son possible pour ne pas perdre de terrain. À la longue, ces problèmes seront surmontés. Des objectifs clairs ont été définis, mais il est difficile d'identifier les points de référence nécessaires pour mesurer les progrès et ceux-ci ne deviennent perceptibles qu'à la fin du processus. Ce qui importe, c'est d'observer les gestes posés par le Gouvernement. Celui-ci a entrepris des efforts pour mettre fin à la culture de corruption qui existait depuis l'époque coloniale, grâce aux entités étatiques et par le biais d'une campagne publique enjoignant la population à ne pas écouter les fonctionnaires qui demandaient des pots-de-vin et avertissant les

fonctionnaires corrompus qu'ils s'exposaient à des sanctions. Des procédures anticorruption sont en cours et des sommes importantes ont été récupérées. Bien que les progrès à cet égard ne soient pas encore quantifiables, à terme, des résultats tangibles pourront être constatés.

40. Au sujet de la violence et des exécutions extrajudiciaires, M. Nsanze note que le Burundi est en train de consolider ses institutions après avoir émergé d'une guerre qui a duré plus de 10 ans. L'ensemble du processus de paix échouera à moins que l'État ne réussisse à mettre en place des institutions assez fortes pour prendre en mains tous les problèmes de la société. Le Gouvernement doit prendre des mesures strictes contre les personnes qui refusent de jeter les armes et de renoncer à la violence. Certaines stations privées de radio et de télévision critiquent ces mesures, mais, comme dans toute démocratie, les critiques des médias ne doivent pas détourner l'État de son devoir et de sa volonté de réagir aux actes de violence.

41. Il se félicite des commentaires du représentant de l'Ouganda. Celui-ci est bien au fait de la façon dont l'initiative régionale contribue à la solution des problèmes auxquels fait face le Burundi. Son gouvernement s'est tourné vers l'Ouganda pour obtenir le soutien nécessaire au succès de son intégration régionale, qui est conditionnel à des efforts constants. L'intégration dans un marché commun sera finalement suivie de l'intégration politique des cinq États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est.

42. **M^{me} Jiménez** (Espagne) se félicite de la décision du Burundi d'inclure les enjeux de la consolidation de la paix dans sa stratégie de réduction de la pauvreté, ce qui aidera à harmoniser la planification. Elle se dit d'accord avec les autres orateurs qui ont mentionné l'importance du dialogue dans le règlement des problèmes politiques. Les recommandations formulées dans le projet de conclusions dont la Commission est saisie sont un élément important des initiatives futures de consolidation de la paix.

43. **M^{me} Rulumeni** (Afrique du Sud) dit que sa délégation se félicite des progrès réalisés par le Burundi et du plan de réalisation des priorités définies dans le Cadre stratégique. Elle est également consciente du fait que des problèmes subsistent. L'Afrique du Sud a émergé du conflit grâce au dialogue politique et croit qu'une approche globale pour résoudre les différends est la meilleure façon de

favoriser la consolidation de la paix. Le Burundi réalise des progrès rapides en matière de développement postérieur au conflit malgré le peu de ressources dont il dispose pour mettre en œuvre ses priorités nationales. Par conséquent, la communauté internationale devrait maintenir son soutien au peuple burundais pendant qu'il cherche à réaliser une paix et un développement durables.

44. Le renforcement de la confiance entre les forces policières et la population constitue une excellente base pour la paix. Leur participation active à la reconstruction du pays engendrera un sentiment d'appropriation nationale. Sa délégation appuie également l'initiative visant à mettre en place un processus de vérité et réconciliation au Burundi.

45. **M^{me} Sommer** (Allemagne) déclare que l'approche à deux volets proposée dans le projet de conclusions pour le règlement des problèmes politiques, institutionnels et même socioéconomiques était un excellent point de départ pour les initiatives futures de consolidation de la paix. Elle demande instamment au Burundi de mettre la dernière main à sa stratégie de réduction de la pauvreté d'ici à la mi-2011.

46. Faute de dialogue et en l'absence d'un processus politique ouvert, l'instabilité pourrait bien réapparaître. Par conséquent, le Gouvernement devrait tendre la main à tous les intervenants, notamment ceux de l'opposition, pour faire en sorte qu'ils soient en mesure d'exprimer leurs points de vue et de se préparer en vue des prochaines élections, qui auront lieu en 2015. L'opposition devrait participer d'une manière constructive au processus politique et s'abstenir de toute action susceptible d'entraver le dialogue. La société civile et les organisations de défense des droits de l'homme, qui ont joué un rôle important lors des élections de 2010 et qui sont des partenaires précieux dans la lutte contre la corruption, devraient être renforcées.

47. L'absence de progrès dans le domaine de la justice transitionnelle est préoccupante. La population espérait beaucoup du processus de vérité et réconciliation. La volonté politique est essentielle pour mettre en place les mécanismes appropriés permettant de résoudre une question cruciale pour la stabilité à long terme.

48. Une politique de sécurité et une participation multidimensionnelles sont essentielles pour garantir la sécurité, en particulier dans la province de Bujumbura

rural. Il reste encore beaucoup à faire pour enquêter rapidement sur les crimes et les tueries et traduire les auteurs de ces actes en justice. Le Gouvernement devrait s'attaquer à ces problèmes qui compromettent également les efforts déployés pour attirer les investisseurs et favoriser le développement durable.

49. Enfin, elle voudrait en savoir plus long sur toute proposition précise concernant des projets devant bénéficier du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix.

50. **M. de Klerk** (Observateur des Pays-Bas) déclare que les Pays-Bas feraient leur part pour soutenir la consolidation de la paix. Leur ambassade à Bujumbura apporte son soutien au secteur de la sécurité et explore certains domaines comme l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il se félicite de l'élaboration de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement burundais et de l'intention de celui-ci d'intégrer les questions de réduction de la pauvreté et de consolidation de la paix, ce qui, de toute évidence, est la conséquence directe de l'engagement de la Commission au Burundi.

51. Il se félicite de l'engagement soutenu du Gouvernement en ce qui concerne sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'impunité. Celle-ci permettra de renforcer la confiance à l'égard de l'état de droit et de la gouvernance, créant par le fait même un environnement plus propice aux investissements du secteur privé. Il espère que des mesures seront bientôt prises contre la corruption massive, car tout retard à agir risque de compromettre la crédibilité de cet engagement politique. Il espère également que la commission qui a été créée, dont le mandat consiste à prendre des mesures à l'encontre des agents de l'État accusés de violations des droits de l'homme, d'actes de torture et d'exécutions extrajudiciaires, donnera bientôt des résultats. Sa délégation est préoccupée par les cas récents de brutalité policière qui se sont soldés par des décès. La police devrait faire appliquer les lois en toute neutralité. M. de Klerk espère qu'une enquête sera faite sur ces incidents et que les mesures appropriées seront prises.

52. Il aimerait que la Représentante spéciale du Secrétaire général donne des détails sur la transition du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) au BNUB, qui devrait être complétée au cours des prochains mois. Il espère notamment qu'elle parle de la question du recrutement, un processus de longue

haleine au cours duquel d'importantes fonctions n'étaient pas exécutées, ce qui a réduit la visibilité du BNUB pendant les discussions au Burundi.

53. Enfin, il souhaiterait obtenir plus de détails sur les plans existants en vue de la seconde affectation de fonds au Burundi par le Fonds pour la consolidation de la paix, y compris les montants et les domaines prioritaires.

54. **M. Adala** (Kenya) se félicite de la conclusion couronnée de succès du cinquième examen de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi. Les travaux importants des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine et autres partenaires internationaux aux quatre examens précédents ont favorisé les progrès en matière de consolidation de la paix au Burundi et ont permis le renouvellement des engagements face aux problèmes en suspens.

55. Certains domaines nécessitent encore de l'attention afin d'assurer le succès de la mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix à long terme pour réaliser une paix durable au Burundi. Un fonds d'affectation spéciale des donateurs pour la continuité devrait être créé, du fait que le Burundi est en voie d'être retiré de l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Afin d'assurer un progrès soutenu en matière de renforcement des institutions et des capacités, le groupe de donateurs devrait allouer le temps et l'espace nécessaires pour permettre à la démocratie de naître.

56. Il y a lieu de se féliciter de l'intention de consolider le Cadre stratégique de la consolidation de la paix et le document de stratégie de réduction de la pauvreté. Il importe de faire en sorte que l'établissement des priorités demeure une entreprise locale et que les principes fondamentaux de l'appropriation nationale, de la responsabilité mutuelle et du partenariat durable conservent leur pertinence.

57. En qualité de membre de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le Kenya soutient le Burundi dans ses efforts pour faire en sorte que son économie soit solidement ancrée dans celle de la Communauté dans son ensemble. En effet, l'accession du Burundi à la présidence de la CAE témoigne du soutien de la Communauté. Il incombe à la Commission de consolidation de la paix et aux autres partenaires de redoubler d'efforts pour aider le Burundi à édifier des institutions nationales solides, sans lesquelles le pays

n'arriverait pas à optimiser sa participation effective à l'intégration régionale.

58. **M. Vanden Bulcke** (Belgique) se félicite des progrès réalisés au Burundi au cours des dernières années, en particulier l'aboutissement du processus de paix, la tenue d'élections couronnées de succès l'année précédente, malgré le boycottage du parti d'opposition, et les initiatives du Gouvernement en matière de développement socioéconomique et de bonne gouvernance. Il note cependant que le travail n'est pas encore terminé en ce qui concerne la lutte contre la corruption.

59. Le grand nombre d'exécutions extrajudiciaires survenues au cours des dernières semaines est préoccupant. Les autorités doivent faire enquête sur ces incidents dans les plus brefs délais. En outre, des rapports préoccupants font état de la formation d'un nouveau mouvement de rébellion au Sud-Kivu, en République démocratique du Congo. Les autorités et les partenaires de la région devraient prendre les moyens appropriés pour amener toutes les parties à engager le dialogue et remédier à la situation.

60. Il encourage le Gouvernement burundais à mettre en place les mesures appropriées pour l'implantation d'un système de justice transitionnelle et celui-ci devrait être placé sous la surveillance du BNUB, conformément à son mandat. La Belgique appuie la convocation d'une réunion à New York, en mai, pour discuter de la question.

61. **M. Huang Hongjiang** (Chine) se félicite de l'adoption des conclusions du cinquième examen de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi. Grâce aux efforts communs du Gouvernement et du peuple burundais, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne le processus politique, le redressement et la reconstruction du pays. Des élections se sont déroulées avec succès en 2010 et le pays a assumé la présidence de la Communauté d'Afrique de l'Est et participé aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. C'est un excellent exemple à suivre pour les autres pays qui sortent d'un conflit.

62. Néanmoins, de nombreux problèmes subsistent. Les Nations Unies et la communauté internationale devraient continuer à fournir leur aide en se concentrant notamment sur la consolidation du processus politique, le renforcement des capacités institutionnelles, le développement socioéconomique,

l'élaboration et la mise en œuvre du document de stratégie en matière de réduction de la pauvreté et l'emploi des jeunes. En fournissant leur aide pour la reconstruction et le développement, toutes les parties doivent respecter la souveraineté et l'appropriation nationale du Burundi et tenir compte des points de vue de son gouvernement et de son peuple. La Commission de consolidation de la paix et le BNUB devraient améliorer la communication avec le Gouvernement.

63. Avec l'appui de la communauté internationale, toutes les parties pourraient unir leurs efforts afin de réaliser la paix, la stabilité et le développement durables au Burundi. La Chine continuera de soutenir le Burundi de toutes les façons possibles.

64. **M^{me} Satomi** (Japon) se félicite de l'adoption des conclusions du cinquième examen et fait l'éloge de la détermination du Gouvernement burundais. Elle exprime sa gratitude au Gouvernement pour sa contribution à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

65. Elle souhaiterait des informations supplémentaires de la part de M. Nsanze et de M^{me} Landgren au sujet d'activités et de partenariats précis que la Commission de consolidation de la paix devrait à leur avis mettre en œuvre dans les années à venir.

66. **M. Nsanze** (Burundi) remercie les membres de la Commission de reconnaître les progrès réalisés au Burundi. Il insiste sur le fait que le soutien est essentiel, y compris une aide bilatérale dans certains domaines précis. La réintégration des populations touchées par la crise est particulièrement prioritaire. Les anciens combattants doivent être réintégrés et les personnes déplacées doivent retrouver leur vie normale et leur foyer. Les personnes revenant d'autres pays, notamment de la République-Unie de Tanzanie, ont besoin d'aide pour se réinstaller et vivre décemment. Les enfants qui rentrent au pays ont besoin d'une éducation, de soins de santé et d'espoir en l'avenir.

67. Un appui est aussi nécessaire pour permettre au pays de se développer efficacement. Le Burundi dispose d'un grand potentiel économique et son gouvernement s'efforce d'instaurer les conditions propices aux investissements, notamment en simplifiant les procédures d'autorisation pour l'établissement d'entreprises et l'investissement dans le pays. La stabilité accrue porte déjà ses fruits. En

effet, un grand nombre de Burundais créent leurs propres activités génératrices de revenus.

68. Des efforts considérables ont été déployés pour instaurer un dialogue politique inclusif qui devra se poursuivre pour que la paix puisse finalement être rétablie. Toutes les parties ne s'entendent pas encore sur la marche à suivre, mais il n'est pas question de laisser le pays s'enfoncer dans la dictature — elles ont choisi la démocratie et tiennent à la voir aboutir.

69. L'objectif d'une commission vérité et réconciliation devrait être de rétablir l'équilibre au sein de la société à la suite du conflit. Jusqu'à maintenant, le processus a été plutôt fructueux. De nouvelles discussions sur la création de cette commission auront bientôt lieu avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. La commission devrait être en place d'ici la fin de l'année. Son impact devrait se faire sentir d'ici deux ans. Elle pourrait notamment être un complément vital du dialogue politique. Les attentes sont élevées et il demande l'appui de la Commission de consolidation de la paix pour assurer le succès de ses travaux.

70. En ce qui concerne l'inquiétude de la Belgique au sujet de l'augmentation de la violence, il précise qu'aucune rébellion n'était fomentée au Sud-Kivu. Malgré la présence de nombreux groupes armés hors de contrôle dans cette région, aucun mouvement de rébellion ne s'était formé contre le Burundi. Quoiqu'il en soit, les forces de sécurité burundaises ont fait la preuve de leurs capacités et elles seraient en mesure de faire face à toute menace dirigée contre le pays, y compris des problèmes graves de sécurité.

71. La force de police devrait être neutre. Un certain nombre de pays, dont la Belgique et les Pays-Bas, participent à la formation des forces de sécurité au Burundi. Celles-ci ont assuré très efficacement le maintien de la paix pendant les élections. Le Burundi a également déployé des troupes en Somalie et dans d'autres pays africains, ce qui est la preuve de sa solidarité avec les autres pays en crise.

72. Il appuie la proposition relative à la tenue de rencontres plus régulières à New York pour discuter des progrès réalisés au Burundi, la seule réserve à cet égard étant que des dispositions devraient être prises pour permettre à la délégation burundaise de participer. Son gouvernement serait également heureux d'organiser des rencontres au Burundi. En effet, il

invite les membres à se rendre dans le pays, où ils pourraient constater de visu les progrès réalisés.

73. **M^{me} Landgren** (Représentante spéciale du Secrétaire général) se félicite de l'appui fourni par la Cinquième Commission à la transition du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi au Bureau des Nations Unies au Burundi et de la réduction significative du nombre de fonctionnaires qui en a résulté. La période de transition et de liquidation, qui a duré trois mois, a commencé à la fin de mars avec le départ du personnel du BINUB. Aucun effort n'a été ménagé pour maintenir la cadence des travaux en cours sur des questions importantes pendant cette période. Le recrutement du personnel du BNUB et l'aliénation des actifs en excédent seront complétés à la fin de la transition. Une entente a été conclue avec le Gouvernement burundais sur la répartition appropriée des actifs. À la suite de la fermeture de quatre bases logistiques à Bujumbura le mois dernier, l'empreinte de la mission a été réduite substantiellement. Dans le cadre d'une initiative visant à renforcer l'indépendance, la transparence et l'équité dans le processus de recrutement, le soutien d'une équipe de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été apprécié. Les conséquences des pertes d'emploi occasionnées par la transition n'ont pas été sous-estimées. En effet, grâce au travail de l'association nationale des employés et à la collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, le processus de transition s'est déroulé jusqu'à maintenant sans les menaces ou les attaques dont le BNUB avait fait l'objet au moment de la dissolution de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). En soi, c'est un indicateur positif pour le pays.

74. Bien des gens dans le monde entier voient dans le Burundi un véritable succès en matière de consolidation de la paix. En effet, l'intégration rapide des forces de sécurité du pays a été exemplaire. Il importe de faire connaître le nouveau Burundi. À cette fin, M^{me} Landgren a récemment rencontré le Ministre de l'intégration régionale. Il serait utile d'utiliser des points de référence et de déterminer avec exactitude le moment à partir duquel un pays serait prêt à s'affranchir de la Commission. Le pays devrait collaborer étroitement avec la Commission de consolidation de la paix.

75. En ce qui concerne les investissements privés, le Président du Burundi s'est récemment rendu à Dar es-Salam pour participer au neuvième Forum africain de

l'investissement. Il participera également à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Istanbul en mai. Il est d'une importance cruciale d'attirer les investissements privés au Burundi. Cette question fait également l'objet de discussions dans d'autres instances.

76. Le processus de création de mécanismes de justice transitionnelle pourrait prendre du temps et nécessiter un soutien considérable. Dans le cadre de consultations nationales, il a été recommandé qu'un examen remonte aussi loin en arrière que l'indépendance elle-même et porte sur une cinquantaine d'années. L'engagement a été pris de rédiger l'histoire commune de tous les Burundais. À cet égard, le Burundi a le potentiel de servir d'exemple au monde entier dans le domaine de la justice transitionnelle.

77. **M. Otobo** (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) souligne que le document final fournit des lignes directrices à maints égards, y compris la fréquence des examens. L'expérience dans d'autres contextes porte à croire qu'il serait difficile de procéder à un examen plus d'une fois par année.

78. Il ressort clairement du paragraphe 3 du document final que les priorités qu'il a définies seraient le fondement de l'engagement de la Commission et qu'elles figureraient dans le document de stratégie en matière de réduction de la pauvreté. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix travaille déjà sur des points de référence pour la transition à l'extérieur de la Commission de consolidation de la paix et il les partagera dans les prochains mois. Une étude menée par une seule mission contenait 48 points de référence divisés en six groupes, ce qui montre bien la complexité des questions entourant la transition.

79. Le document final définit quatre domaines précis d'engagement pour la Commission de consolidation de la paix au Burundi : fournir un soutien aux initiatives régionales d'intégration, améliorer la gouvernance, en particulier en appuyant la politique de tolérance zéro du Gouvernement à l'égard de la corruption, promouvoir la justice transitionnelle et le dialogue politique et faciliter la réintégration socioéconomique des anciens combattants, des collectivités touchées par le conflit et celle des personnes rapatriées et déplacées. Dans chaque cas, les outils nécessaires seraient différents.

80. En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix et ses projets, il précise que le Bureau

d'appui à la consolidation de la paix a reçu de la Représentante spéciale du Secrétaire général un descriptif de projet requérant un financement de 24,08 millions de dollars, ce qui est énorme en comparaison de la première tranche de financement accordée au Burundi et de ce qui restait dans le Fonds pour la consolidation de la paix. Celui-ci a déjà versé environ 40 millions de dollars au Burundi et à la Sierra Leone. La seconde tranche de financement attribuée à la Sierra Leone a été de beaucoup inférieure aux nouvelles projections pour le Burundi. Il est important de ne pas oublier que tous les pays doivent bénéficier d'un traitement égal. Le Ministre a déclaré que le soutien provenant du Fonds pour la consolidation de la paix devrait être complété par des contributions des États Membres, notamment des pays membres de la formation Burundi, et le Président a ajouté que des ressources devraient être réunies auprès des institutions financières internationales, en particulier la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, afin de répondre aux besoins du Gouvernement burundais. Comme le coût global du projet de réintégration sera de 200 millions de dollars environ, des efforts accrus seront requis pour réunir ne serait-ce qu'une fraction de cette somme.

81. **Le Président**, répondant aux questions relatives à l'affranchissement du Burundi vis-à-vis de la Commission, il affirme que c'était le but ultime. Cependant le pays lui-même déciderait du moment opportun, lorsqu'il estimerait être suffisamment indépendant. Le dialogue devrait se poursuivre, mais le Burundi approche actuellement de la phase finale et, dans peu de temps, la Commission pourra dire qu'elle a accompli sa tâche.

82. En ce qui concerne la question des points de référence, les priorités figurant dans le document final devraient également être utilisées comme points de référence dans l'évaluation des résultats des travaux de la Commission. La promotion dans le pays d'un climat politique pacifique et inclusif serait une réalisation importante, tout comme la réintégration des groupes vulnérables et l'instauration d'un environnement économique stable permettant d'empêcher une reprise de la violence. Une fois que les institutions démocratiques auront été créées et renforcées par la bonne gouvernance et l'ordre public, que les citoyens du Burundi se sentiront en sécurité, le travail de la Commission sera terminé. Il reste encore beaucoup à faire, mais, grâce à la coopération, la Commission devrait réussir.

83. **M. Nsanze** (Burundi) remercie les membres de la formation Burundi de leur travail et les encourage à se rendre au Burundi de façon à pouvoir évaluer les enjeux par eux-mêmes et parler au nom du pays. Celui-ci n'aura pas toujours besoin de la Commission, car il fait des progrès et peut compter sur ses propres forces et sur son potentiel économique. Le Burundi deviendra bientôt un pays viable et la Commission de consolidation de la paix pourra être fière de l'avoir soutenu.

La séance est levée à 13 heures.